

« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...

1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.

Le projet de loi **programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes**, telles que nous les connaissons.

Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacés par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Aucun débat n'a précédé un tel **bouleversement de l'organisation de toute l'école** (maternelle & primaire), organisée en proximité des lieux de vie des élèves.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi **fait disparaître** du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « **au plus près de leur domicile** ».

➡ **Nos enfants ne seront plus :** systématiquement scolarisés dans **l'école de la commune ou de proximité**, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, devant donc dorénavant financer les maternelles privées. **Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés !**

Dans bien des communes, **le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement**. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

4. De plus en plus d'enseignant.es seront recrutés sans formation !

Aujourd'hui, les enseignant.es de vos enfants sont recrutés à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

➡ **Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiant.es** (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.



Par le biais de ce recrutement « **à bas coût** », **nos enfants seront confiés à des étudiant.es** pas encore formés aux métiers de l'enseignement.

À CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

L'inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal. Les moyens (financiers et d'accompagnement) sont inexistantes par endroit, trop faibles ailleurs...

➡ Nos enfants seront accueillis dans des classes dans des **classes surchargées**, au détriment de la réussite de tous nos enfants, **à commencer par celles et ceux en difficulté**.

➡ S'il est particulièrement intéressant d'être dans des classes avec des petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Paul pour habiller Jacques » prend ici tout son sens !